

RECTIONNELLE

# Les cartes bancaires pas perdues pour tout le monde

de l'été 2003, les fraudeurs (au nombre de 100) ont réalisé un braquage, en transportant à Saint-Cyr-Maldroit, les cartes bancaires volées. Ils ont oublié trois cartes bancaires, destinées à des établissements bancaires du département.

**Sans code**  
Les cartes n'ont jamais été perdues, mais les cartes bancaires ont été retrouvées dans le monde. Révenant au niveau, elles ont été retrouvées, et

fraudeusement, remises en circulation dans tout le Sud-Est, voire plus loin encore. A Perpignan, par exemple, un suspect (décédé depuis) était en possession d'une de ces cartes. Cette arrestation allait entraîner des dizaines d'autres. Intervenant en juillet dernier, l'ultime interpellation portait à 37 le nombre de suspects, dont 23 étaient mis en examen.

Les investigations avaient montré, notamment, qu'un certain nombre d'utilisateurs étaient en possession de codes secrets mais aussi que beaucoup de cartes avaient

été trafiquées, en remplaçant la puce d'origine par une autre, encodée artisanalement et transformée en véritable « yes card ». Ainsi, à condition de ne pas dépasser un montant de 90 €, ces CB falsifiées permettaient d'effectuer des achats frauduleux en utilisant de n'importe quel codé à 4 chiffres (sauf le 7...).

**Escrocs et receleurs**

C'est dans ces conditions qu'hier, 21 prévenus se retrouvaient à la barre du tribunal correctionnel, présidé par M. Guy Pisana, le ministère public étant représenté par M<sup>me</sup> Régine Roux-Gourvil.

Tous, à des niveaux divers, avaient revendu ou acquis des cartes volées, à l'occasion d'un « commerce » qui s'était développé principalement à Hyères et La Seyne. Et bien que d'un fonctionnement très aléatoire, les CB réencodées se négociaient entre 200 € et 500 €. Deux des prévenus, interpellés en possession de plusieurs dizaines de ces CB, comparaissent détenus. En raison de l'ampleur du dossier, les débats ont occupé toute la journée et la décision du tribunal n'a été rendue que tard dans la soirée. Nous y reviendrons.

J.-M. C.

# MÉTÉO Alerte orange dans le Var

De très fortes précipitations étaient attendues, la nuit dernière, sur l'ensemble du département du Var, ce qui a conduit les responsables de Météo France à déclencher une alerte de niveau orange.

L'activité pluvieuse devait s'accroître progressivement en fin d'après-midi pour atteindre son maximum en milieu de nuit, avec des orages violents sur le littoral. Des précipitations moyennes de 50 mm à 80 mm étaient envisagées, avec des pointes jusqu'à 150 mm, ainsi que de fortes cumuls dans des laps de temps très courts. La situation devait revenir à la normale en fin de nuit.

Par ailleurs, hier soir a été diffusé un avis annonçant de « très fortes vagues sur le littoral », à cause d'une dépression susceptible de générer une longue houle de sud à sud-ouest, jusqu'à cet après-midi. Seul le secteur entre la Tour Fondue et le cap Bénat devrait être épargné; ailleurs, des vagues de 4 à 5 mètres pourront se produire, de même qu'une élévation de la hauteur d'eau moyenne sur le bord de mer.

D'autre part, la préfecture a fait savoir, hier, que le niveau 2 du plan hiver, activé le 24 novembre dernier sur la zone 2 du département, est levé jusqu'à nouvel ordre.

# Vols déroutés à l'aéroport Toulon-Hyères

Les difficiles conditions météorologiques ont provoqué quelques perturbations du trafic aérien hier après-midi. Dans l'incapacité de se poser à Marseille-Marignane et Nice, plusieurs avions de ligne régulière ont été déroutés sur Hyères où ils étaient censés pouvoir atterrir. Mais le mauvais temps les ayant rattrapés, ces appareils ont finalement dû repartir vers leur destination originelle respective.

La pluie et les rafales de vent ont également obligé un vol Ryanair assurant la liaison Londres/Toulon-Hyères à se dérouter sur l'aéroport de Nîmes. Ré-

sultat : tous les passagers en partance pour la capitale britannique sont restés en rade d'Hyères... « alors que quelques minutes plus tard, un avion d'Air France atterrissait, s'insurge l'un deux, furieux. La Compagnie Ryanair prétend nous avoir fait une fleur en reportant notre vol à demain (lire aujourd'hui), mais nous ne comprenons toujours pas pourquoi nous n'avons pas été rapatriés sur Nîmes par la route pour prendre notre vol le jour même... » Hier en début de soirée, la direction de l'aéroport varois ne prévoyait ni annulation ni déroutage, le mauvais temps ayant commencé à décliner.

UX PERMIS

# « Cerveau » du trafic en examen

de l'auto-école poise à troqué la justice de l'origine de la conduite à l'individu suspect, sa réunion. soupçonné d'être d'un énorme aux permis de notre précédente mis en examen, pour fraude et de faux à examen

et concours publics. Au cours des huit derniers mois de 2003, l'individu a facilité l'obtention du permis de conduire à des clients qui n'hésitaient pas à payer cher, parfois plusieurs milliers d'euros. Grâce à des complices présents dans la salle d'examen, les candidats obtenaient par une gestuelle précise, les bonnes réponses aux questions posées. Pour l'examen pratique, on n'hésitait pas à procéder par substitution de personne. En fait, le futur titulaire du précieux document

n'était même pas présent dans la ville d'examen. Deux cents personnes, essentiellement parmi les gens du voyage, ont ainsi payé jusqu'à 150 000 euros au total, selon les premières estimations. Mais le bon père de famille — il est papa de deux jeunes enfants — n'en aura pas profité longtemps, malgré sa fuite à La Réunion en 2004. C'est là que les gendarmes de la brigade des recherches de Brigades sont allés le chercher, samedi, au terme de douze mois d'investigations. Deux

complices domiciliés à Brue Auriac et Marseille, avaient été arrêtés antérieurement et ont déjà purgé une peine de prison; deux autres, domiciliés dans le Var et les Bouches-du-Rhône, seront convoqués prochainement devant la justice. L'enquête n'est pas close pour autant. Les gendarmes espèrent en effet retrouver un maximum de bénéficiaires du système, qui constituent actuellement un danger potentiel sur la route.

J.-J. O.

**DESSINS DE NOËL 2005**

avec CAISSE D'ÉPARGNE COTE D'AZUR

avec MONTAGNARD



de 15 ans, réalise un dessin sur le thème « L'heureux, exerce ton métier préféré ». Envoie-le à « Dessins de Noël 2005 », B.P. 806, Cedex, avant le 18 décembre 2005.

On doit utiliser une feuille de papier à dessin au format 21 x 29,7 cm avec une couleur des crayons, feutres, peintures ou collages.

Le 5ème des 50 gagnants dont les dessins auront été sélectionnés professionnels paraîtra entre le 25 et le 29 décembre 2005 dans les journaux de la région.

Les lauréats se verront offrir des entrées Montagnard, des billets et pourront participer au tirage au sort en vue de gagner un séjour à Nice-Fairly pour deux personnes sur la compagnie Air France.

Le tirage au sort aura lieu le 31 mars 2006 et sera diffusé sur le site internet de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

Plus d'infos sur le site internet de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

**IMMOBILIER :**  
Et si les notaires avaient la clef ?

N... ESQUISSA UN SOURIRE. IL SAVAIT QUE LA SERIE NOIRE S'ARRÊTERAIT LÀ, QU'AU BOUT DE SA NUIT, DERRIÈRE CETTE FENÊTRE ÉCLAIRÉE QUI L'ATTIRAIT COMME UN AIMANT, UN NOTAIRE ALLAIT RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS QUI LE TARAUDAIENT DEPUIS TROP LONGTEMPS.



ENFIN !